

28ème Open International de CAPPELLE LA GRANDE

Du 3 au 10 mars 2012

REGLEMENT INTERIEUR

Article I : Organisation - Inscription

Le tournoi est organisé par le club « L'Echiquier Cappellois » et se déroule au Palais des Arts de Cappelle-la-Grande.

Le Président du comité d'organisation est M. Michel GOUVART.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale des Echecs. Les joueurs français doivent être affiliés à la FFE.

Sont définitivement inscrits et appariés à la ronde 1 :

- les joueurs inscrits par courrier postal, s'ils ont réglé leur inscription et effectué leur envoi avant le lundi 27 février 2012,
- les joueurs invités et les joueurs titrés, s'ils se sont présentés à l'organisateur au plus tard le samedi 3 mars 2012 à 12 h et rendu leur fiche d'inscription,
- les autres joueurs pré-inscrits par courrier ou e-mail, ayant réglé leur inscription à l'organisateur le samedi 3 mars 2012 avant 12 h.

S'inscrire au tournoi implique d'accepter l'ensemble de ce règlement intérieur.

Article II : Déroulement du tournoi - règles particulières

Le tournoi se déroule en 9 rondes aux dates et horaires suivants :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Ronde 1 : samedi 03 mars à 16 h 00 | - Ronde 2 : dimanche 04 mars à 14 h 00 |
| - Ronde 3 : lundi 05 mars à 09 h 00 | - Ronde 4 : lundi 05 mars à 16 h 00 |
| - Ronde 5 : mardi 06 mars à 14 h 00 | - Ronde 6 : mercredi 07 mars à 14 h 00 |
| - Ronde 7 : jeudi 08 mars à 14 h 00 | - Ronde 8 : vendredi 09 mars à 14 h 00 |
| - Ronde 9 : samedi 10 mars à 10 h 00 | - Remise des prix : samedi 10 mars à 18 h 00 |

La cadence de jeu est de :

- 1 heure et 30 minutes plus 30 secondes par coup pour les 40 premiers coups
- puis 30 minutes plus 30 secondes par coup jusqu'à la fin de la partie.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (version 1^{er} juillet 2009).

Pour faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups ou avoir l'accord de l'arbitre.

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

La notation est obligatoire pendant toute la partie.

Article III : Droits d'inscription

Adulte : 50 euros

Jeune de moins de 20 ans (au 01/01/12) : 25 euros

Plus de 60 ans (au 01/01/12) : 25 euros

GM, MI, GMf, MIf : exemptés

Il est indispensable de s'inscrire par courrier postal ou de se pré-inscrire par internet.

Article IV : Appariements

Les appariements se font au système suisse accéléré dégressif (S.A.D. sur 7 rondes). L'arbitre déterminera avant la ronde 1, en fonction des joueurs inscrits, les barrières ELO des 3 groupes. Pour réaliser les appariements de la ronde 4, des parties de la ronde 3 pourront être ajournées.

Les joueurs non classés reçoivent un classement estimé qui pourra être réajusté après la ronde 7.

L'arbitre utilise le programme d'appariements P.A.P.I. (conçu par Erick MOURET et homologué par la FFE).

Article V : Classement - Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), la performance puis le buchholz.

En cas d'ex-æquo, les prix au classement général supérieurs à 250 euros sont partagés suivant le système Hort. Les autres prix sont partagés intégralement jusqu'à un minimum de 25 euros.

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée lors de la ronde 7 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution.

Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

Article VI : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est M. Emmanuel VARINIAC, arbitre international (FRA).

Il est assisté de :

- M. Carlos Oliveira DIAS (POR), Mlle Anémone KULCZAK (FRA), M. Alexander RAETSKY (RUS), arbitres internationaux
- M. Marc VANDERVORST, arbitre FIDE
- M. Michel BARBAUT, M. Francis BUGNY, M. Fabrice CASIER, M. Alexandre FERYN, M. Richard VAN MAELE, Mme Friederike WOHLERS-ARMAS, arbitres fédéraux.

Article VII : Comportement des joueurs

La salle d'analyse est située à côté du restaurant. Les analyses ne sont pas autorisées dans la salle du tournoi, ainsi que les discussions entre joueurs.

Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

En cas de forfait pour cas de force majeure imprévisible, il est possible de le justifier par téléphone 4 heures au plus après le début de la ronde (☎ : 03 28 24 39 15) afin d'éviter l'exclusion du tournoi.

Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

Article VIII : Litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le jury d'appel est composé de trois joueurs titulaires, plus trois suppléants, désignés avant la première ronde. Ses décisions sont souveraines.

L'organisateur
Michel GOUVART

L'arbitre principal
Emmanuel VARINIAC